

# VIE SCOLAIRE COLLÈGE

## Portable interdit : pas évident !

**L'interdiction du téléphone portable au collège, relancée par la dernière annonce du ministre, suscite scepticisme et applaudissements. Le collège de Guénange s'y colle depuis la rentrée. Mais après un an de préparation.**



- VU 7 FOIS
- LE 22/09/2017 À 05:00

**Photo HD** « Pour faire prendre conscience aux élèves qu'il ne faut pas utiliser le portable de manière excessive, je préfère de loin l'approche éducative », indique la principale du collège de Guénange. Photo Alexandre MARCHI

L'histoire est véridique. C'est celle d'un principal de collège lorrain qui, excédé par les infractions à répétition au règlement intérieur commis par un élève accro au portable, a choisi la solution radicale : devant l'élève et sa mère, convoqués dans son bureau, il a réduit en miettes le portable à coups de marteau. La mère a alors retourné une paire de claques à son gamin. L'événement, non homologué par l'institution (!), n'est jamais parvenu aux oreilles des autorités académiques. Et conserve son caractère exceptionnel.

Alors, que faire ? « Si un texte interdit l'usage à l'intérieur des établissements, on prendra acte, mais le recours préconisé aux casiers (qu'on ne possède pas aujourd'hui) pour enfermer les portables posera le problème de la fluidité dans la gestion à l'accès aux classes », redoute Jean-Pascal Paillette, président de la section lorraine du Snpden, le principal syndicat de chefs d'établissement.

### Au fond du sac

Le collège de Guénange (650 élèves), en Moselle, n'est sans doute pas le seul, mais l'un des très rares à n'avoir pas attendu Jean-Michel Blanquer pour réagir, dès l'an dernier, en réfléchissant au sein du comité d'éducation à la santé et la citoyenneté à « mettre en œuvre une démarche éducative », selon l'expression de la principale, Rose Fries. Elle raconte : « Notre préoccupation découle de différents constats : l'infirmière qui relève des difficultés de concentration, des élèves qui envoient des textos ou nourrissent des animaux virtuels à l'insu des enseignants, des tensions dans la cour liées aux échanges de photos ou de vidéos. Nous avons lancé une enquête auprès des parents, des élèves, du personnel. Le constat est partagé sur l'inattention, les tensions observées. »

Depuis la rentrée, les portables doivent être éteints et rangés au fond du sac dès que les élèves pénètrent dans l'enceinte du collège. « Le contact avec la famille n'est pas rompu, l'élève doit passer par un adulte pour obtenir le droit de téléphoner. » Et ça marche : deux semaines après, seulement quatre élèves se sont fait rappeler à l'ordre, indique la principale. Qui compte bien maintenant sensibiliser les élèves de CM2, collégiens de demain.

**Philippe RIVET**